

**PROCES-VERBAL**  
**COMITE DIRECTEUR NATIONAL N° 438**  
**LA ROCHELLE, le 18 MARS 2011**

# **RESOLUTIONS**

*Document approuvé le 18 mars 2011*

*Classification du document : public*

**Réunion du vendredi 18 mars 2011, 17h30**

**Présents :**

Mrs BERGMANN - BLANCHARD - BUE - CAILLERE - CAVALLO - Mme DESSERTINE - Mrs DI MEGLIO - DINDINAUD - ESCALES - GERARD - MME HERVE - MRS MAIRE - MERLO - MICHEL - NOWAK - Mme RICHARD - Mrs SEVERIN - SIMION - VASSEUR - YAN  
Absente et excusée : Mme MULLER HIMBER

**Assistaient également :**

- Mr BLAISE Patrice	Président Comité Départemental Charente Maritime
- Mr BRONER Jean-Marc	Directeur
- Mr BRUN Jean-Christophe	Commissaire aux Comptes
- Mr DELMAS Alain	Chargé de Mission
- Mr DUBOIS Monique	Conseil des Sages
- Mr GRANDJEAN Bruno	Médecin Fédéral National
- Mr GUILLAUME Louis	Conseil des Sages
- Mr LABBE Bernard	Président Comité Régional Aquitaine Limousin PC
- Mme MAES Sophie	Secrétaire de séance
- Mr MARTIN Claude	Directeur Technique National
- Mr MARTIN RAZI Pierre	Rédacteur en Chef Subaqua
- Mr MONTAGNON J. Pierre	Directeur logistique
- Mr TEISSIER Elie	Conseil des Sages
- Mr WALKER Max	Conseil des Sages

Absents et excusés : Mr VEDRINES - Mr PERRAUD - Mr NORMAND - Dr SCIARLI

***Rapport du Commissaire aux Comptes :***

Le Commissaire aux comptes approuve les comptes, les certifie et fait lecture de son rapport au Comité Directeur National. Les résultats d'exploitation sont à nouveau bénéficiaires pour une 2<sup>ème</sup> année.

***Approbation des frais des membres du CDN (selon article 18 des statuts):***

Enoncé du listing des frais de chaque membre du CDN, personne par personne.

***Résolution 11/051 :***

Validation des frais de déplacements effectués par les membres du Comité Directeur National.

***Vote :***

***Contre : 0      Abstention : 0***

***Vote : Adopté à l'unanimité***

***Approbation des comptes :***

Les membres présents du CDN arrêtent définitivement les comptes qui seront approuvés par l'AG des clubs.

***Résolution 11/052 :***

***Vote :***

***Contre : 0      Abstention : 0***

***Vote : Adopté à l'unanimité***

***Présents au moment du vote : E. GERARD, G. VASSEUR, C. SIMION, I. RICHARD, O. MAIRE, R. CAVALLO, J. ESCALES, JL DINDINAUD, F. MERLO, JL BLANCHARD, F DI MEGLIO, C. HERVE, P YAN, E. BERGMANN, AS DESSERTINE, L. CAILLERE, B. SEVERIN, M. BUE.***

***Présence du CDN dans les réunions lors de l'AG :***

Il est demandé aux membres du CDN de rencontrer les diverses commissions lors de l'AG du lendemain. Le Président, le Président Adjoint, le Secrétaire Général et éventuellement le Trésorier Général feront ensemble le tour des commissions, samedi matin.

Par ailleurs, il est rappelé, pour éviter toutes redondances de participation à différentes réunions institutionnelles, de garder à l'esprit le sens principal des différentes réunions. Ainsi, si un thème suivi par un membre du CDN fait partie d'un seul point d'un ordre du jour plus global d'une réunion à laquelle participe déjà un autre membre, il est rappelé qu'il est plus pertinent de travailler par note de synthèse préparatoire, en amont de la réunion, plutôt que de devoir déplacer plusieurs personnes.

#### ***Compte rendu du Bureau des Archives Historiques Fédérales :***

F Di Méglio résume le compte rendu réalisé par Philippe ROUSSEAU. Point sur le tri des archives au 28 quai de Rive Neuve. L'ensemble du CDN a reçu une information complète concernant le travail important réalisé. Remerciements du CDN au Bureau des Archives Fédérales et en particulier à Philippe ROUSSEAU.

#### ***Modification du Règlement Disciplinaire Dopage (RDD) :***

F Di Méglio résume la demande du Ministère arrivée fin février, visant à mettre en conformité le RDD pour toutes les Fédérations avant fin janvier 2012. Impossibilité pratique au vu des contraintes nécessitées par l'établissement de ces modifications réglementaires et de nos conditions statutaires fixant l'ODJ de nos AG. Elles nécessiteront un adoption par l'AG nationale (et donc une mise à l'ODJ préalable), ceci après une validation de notre texte par les bureaux du Ministère et après réflexion de notre commission médicale et de prévention, et de notre commission juridique. Le travail sur ce dossier va commencer. Le projet final sera proposé en Assemblée Générale 2012. La présente information est validée par la CNJ.

#### ***Cotisation des clubs aux OD :***

Problème au niveau des cotisations supplémentaires éventuellement demandées par les OD, en sus des droits nationaux d'affiliation ou d'agrément.

A quel niveau se situe l'obligation ou non du paiement de ces cotisations demandées éventuellement par les OD? A partir du moment où il y a une responsabilité financière, il doit y avoir un engagement du club. Ainsi, pour les régions dans la mesure où cette responsabilité financière existe pour les licences, cela semble nécessaire. Pour les ligues et les départements, cela se conçoit s'il y a une participation aux activités départementales. Débat puis décision remise ultérieurement, eu égard au caractère particulier restrictif des réunions de CDN la veille d'AG.

#### ***Modification du PV du comité directeur de février :***

Le Secrétaire Général fait rectifier deux éléments à ce PV :

\*48 700 euros de Budget pour la Commission Nage en Eau Vive.

\*Date de mise en ligne du futur site internet, il faut lire : 30/9/2011 et pas 2010.

#### ***Commission de discipline dopage 1<sup>ère</sup> instance :***

Remplacement de Eric BERGMANN (en raison de l'impossibilité liée à son poste au CDN), proposition nomination à sa place de Jean Louis RASSANT (commission médicale régionale Ligue des Pays Normands).

#### ***Résolution 11/053 :***

Vote :

Contre : 0                      Abstention : 0

***Vote : Adopté à l'unanimité***

<b>Arrivée de :</b> Mr NOWAK
------------------------------

#### ***Point sur le personnel fédéral :***

Réalisé par le Directeur FFESSM et le Président Adjoint. Point sur le dossier de Nancy : après une longue période de maladie et tenant compte de son état de santé, Nancy est licenciée depuis le 16 mars en plein accord avec elle. Le Comité Directeur National remercie Nancy de ses années de participation efficace au sein de l'administration fédérale et rappelle la qualité des relations continues entre cette salariée et la fédération,

#### ***Nage en Eau Vive :***

La relecture du PV de CDN de février crée une ambiguïté pour la NEV (page 18).

Ainsi, pour les rivières de classes 1 et 2 : tout cadre technique fédéral a les prérogatives d'encadrement sur ces rivières. Le CDN précise qu'il s'agit de la liste des cadres techniques fédéraux initiateurs ayant des prérogatives similaires pour être guide de rando sub.

#### ***Résolution 11/054 :***

Vote :

Contre : 0                      Abstention : 0

***Vote : Adopté à l'unanimité***

#### ***Constitution d'une Commission de discipline 1<sup>ère</sup> instance :***

Point sur ce dossier : un moniteur licencié actuellement en Côte d'Azur a été victime de l'utilisation frauduleuse de son tampon de moniteur ; les faits se sont passés en région Pyrénées Méditerranée. Il est coutumier d'essayer de faire gérer des faits régionaux par leurs comités d'appartenance.

Le dossier a donc été transmis à la région où se sont passés les faits. Le comité régional Pyrénées Méditerranée a répondu n'avoit plus de commission de discipline effective, il demande la prise en charge au niveau national.

Est-ce que le CDN demande la constitution en première instance, au niveau national ?

Procédure proposée : Le CDN demande au Président du Comité Régional Pyrénées Méditerranée de reconstituer sa commission de discipline dans les délais les plus brefs, conformément aux statuts, et ce quelle que soit la décision nationale. Le demandeur en sera informé. Le CDN de juin statuera ensuite sur la suite à donner dans cette affaire, en particulier sur la constitution ou non d'une Commission de discipline au niveau national ou régional.

**Résolution 11/055 :**

Vote :

Contre : 0      Abstention : 0

**Vote : Adopté à l'unanimité**

<b>Arrivée de :</b> Mmes GAUCHET et MORIN
---

**Charte de l'équipe de France d'Apnée :**

Un travail de groupe restreint est prévu sur ce dossier qui va au-delà de cette question. Voir page 12 du CDN de février. En attente des conclusions du groupe de travail : les conseils émis précédemment par le CDN, au vu des débats, sont à réévaluer. Proposition lors du prochain CDN de juin à partir des conclusions du groupe de travail.

**Résolution 11/056 :**

Vote :

Contre : 0      Abstention : 0

**Vote : Adopté à l'unanimité**

**Travail dissimulé et risques de requalification :**

Rappel des trois questions qui se posent au sein d'une SCA.

- Comment faire face à cette obligation de stage pédagogique en situation, dans le cadre de la préparation aux brevets fédéraux ?
- Comment permettre aux encadrants français, titulaires d'une qualification prévue par le code du sport, de faire plonger ou former des proches, de faire partie d'un jury d'examen fédéral ?
- Comment permettre aux moniteurs étrangers, GP inclus, (titulaires d'une qualification délivrée par la CMAS ou reconnus pour tels par la FFESSM, moniteurs ou GP associés) d'encadrer des palanquées soit en exploration, soit en formation (groupes auto encadrés).

Compte rendu des deux réunions faites avec les organismes nationaux chargés de cette répression.

Pour les questions 2 et 3, des réponses sont proposées.

Par contre la question 1 du stagiaire pédagogique n'est pas encore solutionnée bien que des pistes soient à l'étude.

La réponse de la commission Juridique est ainsi proposée par son Président E GERARD :

**« Une SCA peut recevoir comme client un encadrant titulaire d'une qualification reconnue par le code du sport qui, dans le cadre de ses activités de loisirs, encadre sans contre partie, des proches lesquels acquittent, comme lui, le montant fixé, pour cette activité. »**

Précisions :

- « Proche » : famille, amis, les membres de son club (auto encadré), les jurys fédéraux.
- Par cette acceptation, on répond également à la question des palanquées auto encadrées d'étrangers.
- On notera dans ce mode opératoire également ce qu'on appelle « contrepartie »

**Résolution 11/057 :**

Vote : Publication de cette réponse.

Contre : 0      Abstention : 0

**Vote : Adopté à l'unanimité**

**Travaux sur le Développement Durable :**

- Intervention de Sylvie GAUCHET : « Guide de la FFESSM pour le DD, pour des activités subaquatiques responsables ». Rédaction quasi finalisée de ce guide des actions sur le développement durable. 23 fiches qui illustrent les différentes facettes des actions que les OD et clubs peuvent mettre en œuvre. Travail de maquette pour fin mars. Mise en ligne pour mi-avril espérée.
- Intervention de Jean ESCALES : IFRECOR (Initiative Française pour les Récifs Coralliens). Réunion IFRECOR, île de la Réunion 6 au 12 décembre 2010. Objectif : Promouvoir une politique active aux niveaux national, régional et local, favorable à la préservation des écosystèmes menacés, dans le cadre du développement durable des collectivités de l'outre mer concernées. L'IFRECOR existe depuis 1995. Présentation de l'IFRECOR. Rôles de la FFESSM : Participation active avec les Comités locaux, remontée des incidences par les acteurs associatifs et professionnels, participation aux études d'impact pour une meilleure défense de l'environnement.
- Précision de Catherine HERVE pour l'Agence de l'Eau. Rencontre en avril pour lancement nouvel appel d'offres.

- Intervention de Fred DI MEGLIO : Journées de la Mer auront bien lieu, sur week-end du 11 et 12 juin. Suite à question posée par le Secrétaire Général au Ministère du DD : Tous les projets eaux douces seront aussi labellisés.

#### ***ATP secourisme :***

« Un comité départemental qui a obtenu un agrément pour la formation au secourisme, en application de l'article 1° de l'arrêté du 6 mars 1996, modifié par l'arrêté du 4 novembre 2008, délivrera **principalement** des diplômes de Prévention et secours civiques à des licenciés. Ce n'est qu'à **titre accessoire** qu'il pourra délivrer ces mêmes diplômes à des non licenciés (ATP). »

#### ***Résolution 11/058 :***

**Vote : Texte validé.**

**Contre : 0      Abstention : 0**

**Vote : Adopté à l'unanimité**

Point sur le prix de ces ATP.

Groupe de travail et proposition de prix pour ces ATP : Bob SEVERIN, Jean Louis DINDINAUD, Anne So DESSERTINE. Seront ainsi fixés lors CDN de juin : modalités et prix pour ces ATP.

#### ***Scub@toutjeunes :***

Présentation par AnneSo DESSERTINE. Travail transversal pour les jeunes avec création de fiches.

Huit commissions ont participé, travail graphique d'uniformisation. Création d'une fiche éco gestes du jeune plongeur.

Diffusions : Prise de contact avec la revue EPS pour investir le milieu scolaire (en attente de réponse), mise en ligne des fiches dans l'espace jeunes sur le site internet fédéral et rubrique dans le hors série Subaqua.

Projet de mise en place d'un diplôme/attestation. Importance de souligner ce travail en transversalité et de proposer d'autres activités aux jeunes.

Projet ATP de groupe : une réflexion sera menée avec le groupe de travail précédent.

#### ***Point avec la FFH :***

Interventions de Bruno GRANDJEAN, de Claude MARTIN et Eric BERGMANN. Travaux en cours, volonté politique de cursus commun. Deux réunions ont eu lieu sur proposition du Ministère. Pour les personnes en situation de handicap et pour éviter de modifier profondément le Code du Sport, la solution a été de proposer d'intégrer que ces plongeurs pouvaient bénéficier d'une assistance humaine.

#### ***Collège des Instructeurs Apnée :***

Lors du dernier CDN le règlement du collège des Instructeurs d'Apnée a été entériné moyennant quelques modifications qui portent aussi bien sur le RI du Collège INA que sur le RI des Collèges des IRA.

- Deux parrains pour les propositions d'Instructeurs.
- Sur proposition du collège des INA via la CNA, la décision de nomination des INA stagiaires ou INA (respectivement sur proposition du collège des IRA via la CRA, la décision de nomination de IRA stagiaires ou des IRA) est soumise obligatoirement à l'approbation de l'exécutif politique correspondant (CDN ou Comité Directeur Régional correspondant).
- Pour les régions qui désireraient créer au sein de leur Comité un collège régional : afin de lancer le système, chaque région doit demander à sa Commission Régionale Apnée de proposer deux MEF2 apnée, qui deviendront directement instructeurs régionaux après validation du comité directeur régional concerné. Suite à quoi, pour les suivants, le RI du collège des IRA s'appliquera.

#### ***Résolution 11/059 :***

**Vote :**

**Contre : 0      Abstention : 0**

**Vote : Adopté à l'unanimité**

#### ***Commission médicale et de prévention nationale :***

Information du Médecin Fédéral National : Validation du texte par la CMPN concernant la surveillance des manifestations.

Le Président clôture le CDN en remerciant les présents, il les informe qu'il attend un message très important ce soir du Ministère des Sports et qu'il en détaillera les divers aspects, demain lors de son rapport en AG.

Fin du CDN à 21h10.

Le secrétaire général de la FFESSM  
Frédéric DI MEGLIO

Le Président de la FFESSM  
Jean Louis BLANCHARD